



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE L'ARCHIPEL  
DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

27, boulevard Constant Colmay  
BP 4236

97 500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON

☎ 05 08 41 10 80

✉ 05 08 41 32 51

dsf.saint-pierre-et-miquelon@dgifp.finances.gouv.fr

<http://www.services-fiscaux975.fr/>

Affaire suivie par Mme Josée BRIAND

Réception du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00, et  
sur rendez-vous

**DEMANDE DE COPIE DE DOCUMENTS**

**IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR**

IDENTITÉ :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

A

LE / /

SIGNATURE :

**CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION**

N° de la demande :

Déposée le :

**DOSSIER** (références de l'étude) :

**NATURE DES DOCUMENTS DEMANDES**

N°	Nature du document	Date de la formalité	Volume	Numéro
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

NB / Les renseignements fournis doivent l'être en majuscules

**CAS GÉNÉRAL**

A compter du 1er janvier 1956 à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

**COÛT ET FACTURATION**

	Nombre	Tarif	Total
Tarif un ou des bordereau(x) d'inscription		6 €	
Tarif pour un ou des état(s) descriptif(s) ou règlement(s) de copropriété demandé(s)		30 € 15 €	
Autres document(s) demandé(s)			
Frais d'expédition 2 € par document demandé sauf si envoi par courriel		2 €	
	Total général		

**MODE DE PAIEMENT**Virement Carte bancaire (jusqu'à 2 000 €) Numéraire (jusqu'à 300 €) Chèque à l'ordre du Trésor public (jusqu'à 500 €) **REJET**

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles ;
- demande non signée et/ou non datée ;
- défaut ou insuffisance de paiement ;
- autre :

**TRAITEMENT DE LA DEMANDE**

Dans le cadre de la présente demande, le service de la publicité foncière certifie qu'il n'existe, dans ses fichiers, :

- aucun document ou formalité ;
- que les copies sont ci-jointes dans un état comportant        pages /        formalités.

Fait à Saint-Pierre, le

Pour le directeur des services fiscaux,  
responsable du service de publicité foncière,